

Le Monde.fr

POUR NE RIEN MANQUER
DE LA NOUVELLE
PRÉSIDENCE...



Le CSA pourrait réserver un canal aux chaînes associatives

LE MONDE | 28.05.07 | 15h19 • Mis à jour le 28.05.07 | 15h19

Pour en avoir repoussé les échéances, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) n'en continue pas moins de progresser dans l'examen du dossier d'appels à candidatures pour la Télévision numérique terrestre (TNT), en Ile-de-France.

Quatre projets feraient la course en tête pour se voir attribuer les quatre fréquences de la TNT francilienne. Ce quatuor serait composé par le groupe radiophonique NRJ, en association avec le regroupement de télévisions locales d'Ile-de-France Telif ; les groupes Lagardère et Hersant, avec le renfort de la Caisse d'Epargne ; IDF1, promu par le producteur Jean-Luc Azoulay, associé notamment à l'ex-PDG de France Télévisions, Marc Tessier ; la chaîne Demain, défendu par Demain TV.



En pratique, signale un témoin, le CSA aurait déjà beaucoup progressé dans l'examen de deux dossiers, lors de sa séance plénière, mardi 22 mai. L'instance de régulation aurait retenu deux des futurs poids lourds de la TNT en Ile-de-France : NRJ-Telif et Lagardère-Hersant. Le groupe de travail, mis en place au sein du CSA, aurait, à son tour, choisi de mettre en avant deux autres dossiers, IDF1 et Demain TV. Toutefois, Demain TV serait encore en balance avec le projet déposé par la chaîne de la "diversité tranquille", Trace TV.

Olivier Laouchez, PDG de Trace TV, se veut malgré tout confiant : *"Je ne vois pas quelles raisons auraient le CSA de ne pas nous autoriser"*, dit-il. Selon lui, cet appel à candidatures ne doit pas être l'occasion de *"dupliquer l'offre de la TNT nationale mais plutôt de construire une offre identitaire régionale"*. Il rappelle que *"la population francilienne est la plus jeune et la plus multiethnique de France"*.

Il laisse planer la menace d'un recours si le dossier présenté par la chaîne était encore écarté.

Si quatre projets tiennent la corde, on laisse entendre, au CSA, qu'ils ne sont pas les seuls. Les dossiers notamment défendus par TF1, en partenariat avec la Poste, ou encore celui de BFM TV, conserveraient

quelques chances. Pour l'heure, la discussion tournerait autour de la création d'un canal intégralement réservé aux chaînes associatives.

Pour autant, Zaléa TV, chaîne pionnière des télévisions associatives, déjà candidate malheureuse à la TNT nationale, devrait à nouveau être "blackboulée". Dans une lettre ouverte au CSA, envoyée le 20 mai, Zaléa TV ironise en reprenant des formules utilisées par Nicolas Sarkozy pendant sa campagne : *"Serait-il possible qu'à l'heure de l'ouverture, de "la démocratie irrécusable" (...) vous rejetiez pour la troisième fois la candidature de Zaléa TV à la TNT"*, plaide l'équipe de la chaîne.

ARRIÉRÉS D'UN MILLION D'EUROS

Le CSA devrait révéler les noms des projets retenus au cours de la première quinzaine de juin. Sans attendre, des soupçons se portent sur la viabilité économique de certains d'entre eux. Le regroupement de sept chaînes locales d'Ile-de-France, le Telif, qui serait détenu à 80 % par Bernard Chaussegros, directeur général délégué de la SFP (groupe Bolloré), viendrait tout juste de régler sa facture auprès de Globecast qui assure la diffusion satellitaire de la chaîne.

Une note de 600 000 à 800 000 euros que NRJ, partenaire du Telif, dément avoir régler à sa place. En revanche, Demain TV, dont les arriérés, auprès de Globecast, se monteraient à près d'un million d'euros, n'a pas encore réglé l'intégralité de sa dette, affirme l'entreprise. ce que dément Yacine Sabeg, président de Demain TV.

Guy Dutheil

Article paru dans l'édition du 29.05.07

▼ PUBLICITE

**La légèreté au déjeuner
c'est gratuit³**

Le Monde.fr

» A la une » Archives » Examens » Météo » Emploi » Voyages
» Le Desk » Forums » Culture » Carnet » Shopping » Newsletters
» Opinions » Blogs » Economie » Immobilier » Nautisme » RSS

Le Monde

» Abonnez-vous
au Monde à -50%
» Déjà abonné au
journal



Abonnez-vous au Monde.fr - 6€ visitez Le Monde.fr

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV |